



N° 81/12 - 18 décembre 1981

LA CIRCONCISION EN ISLAM

Robert CASPAR

La circoncision apparaît aux yeux des Musulmans comme à ceux des Non-musulmans comme un signe essentiel de l'appartenance à l'Islam et il n'est pas rare de la comparer au baptême chrétien. Il n'en est rien, si ce n'est dans la mentalité populaire et on sera sans doute surpris de découvrir la place très mineure qu'elle tient dans les prescriptions canoniques de l'Islam, même si la coutume et les mentalités lui ont donné une place considérable. En raison, à la fois, de cette distorsion entre le droit et la pratique, et de la place que la circoncision occupe dans la vie sociale, il sera bon d'apporter quelques précisions sur son statut légal et sur les rites et cérémonies auxquels nous avons fréquemment l'occasion d'assister et de participer.

Ses noms.

En arabe classique, la circoncision se dit khitân (dialect. : khetâna) (1), d'une racine qui signifie : couper, tronquer. Mais le mot le plus répandu dans les divers dialectes est tahâra ou tuhûr (t'hûr en Tunisie), de la racine qui signifie la pureté. Le circonciseur est le tahhâr et l'enfant circoncis le mutahhar (m'tahher). Dans les milieux musulmans francophones, surtout en Algérie et dans un passé récent, on appelait très souvent la circoncision "le baptême". Ne soyez donc pas surpris et ne vous faites pas d'illusion si un Musulman vous déclare qu'il a fait "baptiser" son fils !

Son origine.

La circoncision est une pratique qui remonte à la nuit des temps. On la trouve, mais pas systématiquement, sur les momies égyptiennes datant du III^e millénaire avant J. C. et les peuples de l'Orient antique étaient souvent circoncis, sauf les Philistins, devenus le type de l'incirconcis dans la Bible. On sait l'origine *de* la circoncision pour le peuple hébreu à partir du geste d'Abraham (Genèse 17), renouvelé par Josué (Jos. 5) avant l'entrée en Terre Promise, et son sens très précis de signe de l'Alliance. On sait aussi comment le Christianisme, né circoncis, s'en sépara (surtout Actes 15 et S. Paul) pour s'ouvrir aux païens et comme signe du remplacement de l'ancienne Alliance par la foi en Jésus-Christ. Et pourtant, actuellement encore, les Chrétiens coptes d'Egypte, suivant la tradition de l'Egypte pharaonique qui est devenu un des préceptes de la Loi de l'Eglise copte, ainsi que les Chrétiens d'Ethiopie, pratiquent la circoncision. C'est qu'elle est répandue dans une grande partie de ce qu'on appelle le Tiers-Monde, de l'Afrique subsaharienne aux aborigènes d'Australie, liée souvent aux rites d'initiation.

En Islam, la circoncision est d'abord une survivance d'une pratique arabe préislamique, qui n'avait, semble-t-il, pas de signification religieuse. Plusieurs textes islamiques (hadith-s, historiens) en

témoignent. Les Arabes, devenus musulmans, ont simplement gardé cette coutume, sans y attacher non plus de signification religieuse. Il est significatif que le Coran n'en parle absolument pas et n'y fait aucune allusion. Ce n'est que plus tard, à une date impossible à préciser, que quelques hadith-s, d'ailleurs rares, en parlent et lui donnent un sens musulman.

Ces hadith-s reprennent l'exemple d'Abraham, en donnant diverses précisions, et ajoutent que le Prophète Mohammed fut lui-même circoncis à l'âge de 40 jours, ce qui est vraisemblable, selon la coutume préislamique. Un hadith assez connu va plus loin en assurant que le Prophète est né déjà circoncis. Ce serait les anges qui firent l'opération alors qu'il était encore dans le sein de sa mère (2). C'est du témoignage de ces hadith-s que vient la qualification de la circoncision comme "sunna" (tradition ou coutume du Prophète). Enfin, d'autres hadith-s ajoutent qu'il s'agit là d'une pratique "naturelle", selon la conception musulmane de la nature (fitra).

Le droit et la pratique.

Le Coran ne parle pas de la circoncision. Le hadith en parle peu. Mais le plus curieux est que le droit musulman (fiqh), pourtant si attentif à codifier tous les aspects de la vie musulmane, individuelle et sociale, n'en parle guère plus. Des traités en plusieurs tomes n'y consacrent que quelques lignes et parfois aucune (3). Plusieurs auteurs relèvent cette distorsion entre le droit, presque silencieux sur cette question, et la pratique ou les mentalités qui lui donnent une importance considérable, jusqu'à en faire un signe essentiel de la foi musulmane. Ils relèvent que le contraire est aussi vrai : de longs et minutieux traités du fiqh n'ont guère de correspondant dans la pratique musulmane (4).

De plus, le peu qu'en dit le fiqh n'est pas toujours bien précis, en particulier sur l'obligation juridique de la circoncision. Pour certains auteurs, ou certains rites, elle est obligatoire (wājib) ; pour la majorité, elle est seulement "recommandable" (mustahabb) (5). Des exceptions sont prévues, dans le cas de malformation ou de naissance sans prépuce (mais on signale des pratiques qui, dans ce cas, miment la circoncision en incisant légèrement la peau sous le gland). Est-elle exigée pour les adultes se convertissant à l'Islam ? Le fiqh n'en parle pas et les témoignages historiques sont divergents (6). A notre connaissance, elle n'est pas exigée pour les Européens se convertissant à l'Islam. Mais, quoi qu'en dise le fiqh, il est bon de savoir que la mentalité musulmane en fait une obligation : on n'accepterait pas le mariage avec un incirconcis (7), et on signale, ici ou là, une pratique contraire à l'esprit de l'Islam, formellement réprouvée par les juristes (fuqahâ'), qui consisterait à circoncire un jeune enfant mort avant d'avoir été circoncis.

A quel âge doit-on circoncire un enfant et le fait-on en pratique ? Ici aussi, le fiqh est silencieux et la pratique très divergente suivant les pays et le milieu social. Les extrêmes vont du premier jour de la naissance (8) à près de vingt ans (9). Plus communément, l'écart est entre le septième jour (ce qui est assez fréquent) et la quinzième année, avec une moyenne générale et recommandée de 7 à 8 ans. Un hadith affirme que le septième jour est "recommandable" (mustahabb). Dans ce cas, la cérémonie est couplée avec une autre pratique traditionnelle, la première coupe de cheveux, souvent liée elle-même à l'imposition du nom. Par contre, le huitième jour est à éviter, car c'est le jour de la circoncision pour les Juifs (Genèse 17, 12; Lévitique 12, 3; Luc 2, 21) et un hadith, qui vaut pour ce cas comme pour bien d'autres, demande aux Musulmans d'agir de façon différente de celle des Gens du Livre (khâlifû-hum). D'autres facteurs interviennent dans le choix de l'âge. Souvent, les familles peu fortunées font une seule cérémonie pour deux ou trois garçons, afin de diminuer les frais; ils peuvent ainsi avoir de 5 à 12 ans ou plus. Dans d'autres cas, c'est un riche qui, à l'occasion de la circoncision de son fils, offre gratuitement de lui associer des enfants pauvres ou des orphelins. De même pour les circoncisions organisées et offertes par certaines municipalités.

Y a-t-il un jour de la semaine privilégié pour cette cérémonie ? La plus grande liberté est laissée, mais le lundi et surtout le jeudi, veille du "jour de la communauté", ont parfois la préférence. Dans certaines régions, on estime particulièrement propice le jour de l'anniversaire de la naissance du Prophète (mawlid ou mouled) ou d'un saint vénéré, ou encore le jour de l'Achoura. Comme pour les mariages, l'été est souvent la saison des circoncisions. D'ailleurs, on profite volontiers d'un mariage pour circoncire un enfant de la famille. L'automne est aussi considéré comme la période la plus favorable à la cicatrisation.

Rites et cérémonies.

La circoncision peut s'opérer de deux façons: discrètement (bis-sekta : en silence) ou en grande pompe (bil-faz'a). La première est celle des très pauvres, mais aussi de certains foyers modernes. La seconde est la plus pratiquée, à divers degrés, car la circoncision est un événement social autant, sinon plus, qu'un rite concernant un individu. Tout le groupe social, famille, parents, voisins, quartier ou tribu, y est engagé. Comme telle, la circoncision est soumise à de nombreuses règles et coutumes transmises par la tradition. Mais ces coutumes, naturellement, varient suivant les régions, le milieu (citadin, paysan, nomade) et ont subi une certaine évolution avec l'extension de la civilisation moderne. On présentera ici les principaux traits de la cérémonie, communs à tous les milieux, en se basant sur quelques monographies, assez rares d'ailleurs, et sur notre expérience personnelle (10).

La préparation.

Elle commence longtemps en avance, après qu'on a fixé la date de la cérémonie. Il convient de reblanchir la maison, tout nettoyer, préparer les gâteaux à la confection compliquée, faire les invitations, retenir un jour au hammâm, préparer les habits de fête (à peu près les mêmes que pour un mariage)...

La veille, ou parfois deux ou trois jours avant quand on veut faire durer la fête, a lieu la cérémonie du henné (tahniya). C'est le jour des femmes. Le matin ou dans l'après-midi, les femmes de la famille et les amies, accompagnent le (ou les) enfants à circoncire (quand ils sont encore impubères) au hammâm. Si la famille en a les moyens, elle aura loué le hammâm pour en avoir la disposition exclusive ce jour-là. Après ces ablutions complètes, on revient à la maison et on procède à l'onction de henné sur les paumes et les pieds de l'enfant, selon un rite assez compliqué. Les femmes et les fillettes en profitent aussi. Puis, l'enfant est revêtu de beaux habits, soit dans le style traditionnel, avec sarouel et boléro brodé d'or et surtout la chéchia à queue (châchia bil-qubbâta ou bilkhabcha) ou le tarbouche (fèz) ottoman; ou dans le style moderne, en complet noir avec nœud papillon.

Un élément important de la décoration pour ces deux jours est le ou les cierges de circoncision : cierge à cinq branches (khomsa), où l'on veut voir le signe porte-bonheur de la "main de Fatma"; ils sont blancs ou, de préférence, verts ou rouges, et enrubannés. Dans l'après-midi, une visite en cortège à la zâwviya (cellule de confrérie) ou au tombeau à coupole (qubba) d'un santon local est toujours propice.

Le soir, l'enfant est présenté aux femmes. Installé sur un siège comme sur un trône, il fait face, dans la cour de la maison, aux femmes de la famille et du quartier, parées de leurs habits de fête, comme ceux des fêtes de mariage. Un orchestre local, en général celui de confréries spécialisées (Tijâniyya, 'Issawiyya, Sulaymiyya...), avec tambourins, flutes et cornemuses (mizwad), rehaussera la fête et le prestige de la famille. Mais il interviendra surtout le lendemain soir. Les jeunes filles et jeunes femmes en profitent pour esquisser des danses discrètes. Friandises et rafraîchissements sont servis généreusement, et les hommes, groupés à part dans une salle ou mieux une maison voisine, en profitent aussi, tout en échangeant leurs propres potins.

Le jour de la circoncision.

Avant l'heure fixée, qui sera de préférence après la prière de midi (zuhr) ou celle du soir ('asr), a lieu un rite très important sur le plan social. C'est le cortège. L'enfant à circoncire, avec son habit de petit prince, est hissé sur une monture plus ou moins noble, plus ou moins richement harnachée. Accompagné des hommes de sa parenté et du voisinage, ainsi que, autrefois surtout, de ses camarades du kouttâb (école coranique) conduits par le moueddeb qui porte la luha khitma (planche où sont inscrits des versets du Coran) et précédé par les musiciens, il parcourt les rues du village ou du quartier et reçoit applaudissements, you-you (zaghârît) des femmes et souhaits de bénédiction.

De retour à la maison, l'enfant est installé sur les genoux d'un parent assis sur une chaise tournée vers la qibla (orientation de la prière vers La Mecque) et qui le tient solidement. Les hommes, en principe à l'exclusion des femmes qui se tiennent dehors, remplissent la pièce. C'est l'heure du tahnâ, le circonciseur.

Autrefois, et parfois encore, le tahnâr était le barbier (hajiâm en dialectal) du coin, sauf quand la profession de tahnâr était réservée à une famille et transmise de père en fils, comme pour les Ben Mansour à Tunis. Il apportait ses instruments dans un coffret : ciseaux à pointes recourbées ou rasoir, avec des onguents compliqués (11). On signale que des tribus bédouines, au Maroc et ailleurs, utilisent encore des couteaux de silex, comme le firent Abraham et Josué. Aujourd'hui, ce rôle est presque toujours dévolu à un infirmier, qui utilise le bistouri et les antibiotiques. C'est évidemment le cas lorsque les municipalités organisent des circoncisions collectives et gratuites pour les enfants des milieux modestes : la circoncision se fait au dispensaire.

Le tahnâr est accueilli par les you-yous et les chants des femmes. Le chant traditionnel commence ainsi :

"Tahher yê m'tahher, sahha Llâh idîk !
Lê tuja'ulîdî, (wil-)lâ naghdob 'ank !" (12).

Dans la pièce où il entre, comme à l'extérieur, hommes et femmes font le plus de bruit possible pour détourner l'attention de l'enfant. Le tahnâr a souvent recours à la vieille ruse : "Regarde le petit oiseau qui vole !"... et exécute promptement mais soigneusement son opération. Il tire le prépuce (ghurla ou ghulfa et surtout qulfa) assez loin et le tranche; puis, il fait le pansement. En général, tout se passe bien et l'enfant crie plus de peur que de mal. Mais il m'est arrivé d'emmenner à l'hôpital, dans ma voiture, un enfant dont une petite artère ne se cicatrisait pas.

Au moment même de l'opération ou aussitôt après, il convient de jeter à terre et de briser une ou plusieurs gargoulettes. Il s'agit probablement d'un "rite de passage", qui veut signifier la fin de la période de la petite enfance. La mentalité populaire y voit un rite pour chasser le "mauvais œil". Le prépuce est ensuite enterré, parfois avec des rites spéciaux.

Un autre rite curieux est signalé de diverses sources : celui du bain de pieds maternel. Pendant que l'enfant est circoncis, sa mère, entourée de parentes et d'amies, met un pied ou les deux dans un récipient d'eau froide. On explique que cela a pour but de "refroidir son cœur", attristé par le mal fait à son enfant, ou, plus souvent, pour que le froid que reçoit la mère passe à son enfant et l'apaise.

Le soir, c'est la grande fête. Hommes et femmes, séparés ou non, sont copieusement servis en mets, friandises, boissons et, toute la nuit, l'orchestre mène la danse. On n'oublie pas de servir largement les musiciens et, à ce que j'ai vu, il ne s'agit pas seulement de boissons douces pour ces... confrères. Mais je n'oserais dire si c'est général ou fréquent.

Avant de prendre congé, chacun des participants va féliciter le circoncis et ses parents. Ce faisant, chacun est tenu de glisser discrètement une pièce ou un billet sous l'oreiller du petit (ou autrefois dans sa chéchia). C'est que la fête revient cher, et c'est la raison pour laquelle elle est souvent retardée dans les milieux modestes (13). C'est pourquoi joue la solidarité, sorte de "sécurité sociale" avant la lettre. Chacun participe aux frais, à charge de revanche, bien sûr, et selon les moyens de chacun. D'ailleurs, un observateur de la famille, une vieille femme souvent, se tient là et note soigneusement dans sa mémoire l'apport de chacun. On signale des litiges issus du manque de respect de la parité.

L'enfant, handicapé pendant une semaine environ (et le sarouel traditionnel est bien pratique en la circonstance), peut être conduit en pieuses visites sur les tombes de ses ancêtres et aux "marabouts" du coin. Sur les côtes, on emmène volontiers le circoncis prendre un bain de mer, l'eau salée facilitant la cicatrisation.

Signification de la circoncision.

Quoi qu'en pense la plupart des Musulmans, la signification de la circoncision n'est pas d'abord religieuse. Nous avons noté que le Coran n'en parle pas, le hadith très peu, ainsi que le fiqh. Aucune prière canonique lui est liée.

Malgré certains éléments religieux rajoutés (formules, visites aux saints), c'est essentiellement un événement social (14). Mais, comme toute la vie sociale est sacralisée par l'Islam, un rite relativement important comme la circoncision prend nécessairement une dimension religieuse. C'est particulièrement vrai dans les milieux féminins de classe modeste. L'essentiel de la "religion" réside en

ces événements sociaux que sont les circoncisions, les mariages, le Ramadan et les deux fêtes, l'Aïd el-Seghir et l'Aïd el-Kébir. Selon une heureuse formule de A. Bouhdiba, "la circoncision est davantage une pratique des Musulmans qu'une pratique de l'Islam" (15).

On voit, dès lors, combien la circoncision musulmane diffère et de la circoncision juive et du baptême chrétien. Pour le Judaïsme, la circoncision est le signe essentiel et indispensable de l'Alliance avec Yahweh. Les textes de la Bible sont parfaitement clairs sur ce point et les cérémonies juives de la circoncision le mettent bien en valeur (16). La différence entre la circoncision musulmane et le baptême chrétien est peut-être encore plus grande. Il ne s'agit pas ici du refus de la circoncision (ou du moins de son caractère non obligatoire), décidé par les premiers Chrétiens. Car, quand S. Paul reproche aux judéo-chrétiens de vouloir s'y tenir et oppose la circoncision de la chair et la circoncision du cœur (Romains 2, 25-29; Galates 5...), il s'agit de la circoncision juive, signe de l'Alliance, remplacée par la foi en Jésus-Christ.

On pense plutôt, et on dit parfois, que la circoncision musulmane est le signe de l'appartenance à l'Islam et l'entrée dans la communauté musulmane, comme le baptême est l'entrée dans l'Eglise. Rien ne justifie cette comparaison. La circoncision musulmane n'est pas le rite d'entrée dans la communauté musulmane. Non seulement elle n'est pas juridiquement indispensable, mais le rite d'entrée dans l'Islam est la profession de foi musulmane (chahâda) faite officiellement devant témoins qualifiés. Sans parler même de la grâce sacramentelle du baptême, purifiante et sanctifiante.

Quelle est donc la (ou les) signification(s) de la circoncision musulmane ? (17). D'abord, une signification générale pour toutes les civilisations pratiquant la circoncision : un souci d'hygiène. L'expérience a dû enseigner à ces peuples ce que la médecine moderne connaît bien: la circoncision évite radicalement le danger de phimosis et de paraphimosis (rétrécissement de l'orifice du prépuce, qui rend la miction très douloureuse et peut entraîner des complications graves), qui ne sont pas rares. Bien des Européens sont ainsi "circoncis" après opération. Accessoirement, l'ablution rituelle du ghusl est ainsi facilitée.

Les juristes (fuqahâ'), se basant sur un des noms de circoncision : tahâra, pureté (légale), y voient une opération rendant apte à la vie musulmane, comme la tahâra rend apte à faire la prière rituelle. Mais c'est un sens dérivé.

La mentalité populaire lie volontiers la circoncision au mariage. On a signalé la répugnance au mariage avec un incirconcis. On ajoute là-dessus de soi-disant promesses de fécondité et de satisfaction sexuelle. Ce qui reste à démontrer.

Les ethnologues ont sans doute raison d'y voir un "rite de passage", assez répandu dans nombre de civilisations. Passage du cycle de l'enfance au cycle de l'homme, il est bien concrétisé dans le milieu musulman traditionnel : enfant circoncis, lorsque, du moins, le rite est pratiqué à l'âge de sept ans ou plus, passe du monde féminin où il a vécu jusque là au monde **des** hommes.

Et les psychologues et psychanalistes trouvent leur pain béni dans ce rite qui concerne l'organe de la sexualité, ou plutôt de la génitalité. Les explications fleurissent, avec une belle divergence, depuis la mimique de castration, liée au complexe d'Oedipe, jusqu'à la valorisation et l'organe de la reproduction, sans oublier les complexes liées au traumatisme de la cérémonie (18). La circoncision opérée dès les premiers jours après la naissance, telle que la pratiquent de plus en plus les foyers modernes, peut obvier à la plupart de ces inconvénients.

Monastir, 31 juillet 1981
Robert CASPAR

NOTES

1. On trouve aussi l'expression "les deux circoncisions" (al-khitânân), pour désigner ensemble la circoncision des garçons et l'excision des filles, qui se dit proprement khafd ou khifâd. Nous n'en parlerons pas ici. Elle est inégalement pratiquée, relève aussi de coutumes préislamiques et déborde le monde musulman. Elle est aussi qualifiée parfois de mustahabb (recommandable), d'après certains hadith-s. Voir, sur ce sujet, l'article Khafd de l'Encyclop. de l'Islam, 2^e éd., t. IV, 946-947; et Abdelwahab BOUHDIBA, La sexualité en Islam, Paris, P. U. F. 1975, 214-216 et 224-228. Nous ferons référence plus d'une fois à cet ouvrage important, même si certaines comparaisons et extrapolations peuvent être discutables.

2. Voir, entre autres, A. BOUHDIBA, La sexualité..., 215.
3. Voir A. BOUHDIBA, La sexualité..., 214.
4. G. H. BOUSQUET insiste sur ce point, avec son ironie habituelle, dans le Bulletin d'Etudes arabes 8 (1948), 206-207.
5. On pourra voir quelques textes sur ce point dans l'article Khitân de A. J. WENSINCK dans Encycl. Islam, 2^e éd., 20-23, qui reprend mot-à-mot l'article identique de la 1^{ère} édition de l'Encycl. Islam, en en résumant un paragraphe. Article notoirement insuffisant, qui se réfère surtout à des coutumes des Musulmans d'Indonésie.
6. Deux exemples de cette divergence : Napoléon Bonaparte, pendant l'expédition d'Egypte (1798-1799), a pensé demander à ses soldats de se faire musulmans pour s'attirer la bienveillance des Egyptiens et avait obtenu une fatwa (avis juridique) des fuqahâ^t, les dispensant de la circoncision. (Ce fut l'interdiction du vin qui fit échouer le projet !); cf. G. H. BOUSQUET, dans Bull. Et. Arabes (Alger) 8 (1948) 207. Par contre, entre les deux guerres mondiales, une tribu soudanaise manifesta son intention de se convertir en bloc à l'Islam. Les autorités d'Al-Azhar, l'université religieuse du Caire, exigèrent la circoncision et l'affaire en resta là; cf. E. BOUHDIBA, La sexualité..., 213. On signale des cas où le pouvoir musulman a contraint des Chrétiens à la circoncision, pour les humilier. Ainsi, au temps de l'Espagne musulmane, référer. dans BOUSQUET, B. E. A., ibid.
7. Ceci vaut pour le Musulman incirconcis (aghlaf ou aglaf), mais aussi pour le Non-musulman incirconcis et ce serait l'aspect "le plus choquant" dans le cas du mariage d'une Musulmane avec un Non-musulman. A. BOUHDIBA, La sexualité..., 214.
8. Signalé par M. de Mouradjia d'OHSSON, Tableau général de l'Empire Othoman, Paris 1788, t. II, 294, qui affirme que c'est ce qui a lieu "le plus communément".
9. C'est le cas parfois au Sénégal, selon L. MARTY, Etudes sur l'Islam au Sénégal, Paris, Leroux 1917, T. II, p. 184. On reconnaît ici l'influence des traditions sur l'initiation.
10. La monographie de loin la meilleure est celle de G. CLAUS, Une cérémonie de circoncision à Mateur, dans Mélanges d'Islamologie à la mémoire de A. Abel, Bruxelles, Correspondance d'Orient, T. II (1975), 71-92. Datée de nov. 1972, elle décrit minutieusement la succession des rites, avec la nomenclature en dialectal tunisien des rites, des habits, des aliments; leurs procédés de confection, etc... le chant des femmes au tahhâr, et même les chiffres détaillés des moindres dépenses. Il s'agit d'une famille de classe modeste dans une petite ville provinciale. Intéressante d'un autre point de vue, l'étude de Naziha MAHJOUR, Une circoncision dans une famille bourgeoise traditionnelle de Tunis, autour des années 30, dans les Cahiers des Arts et des Traditions Populaires (Tunis) 6 (1977), 121-134, pour son vocabulaire et ses croquis des habits et instruments. Mais il s'agit d'un milieu en voie de disparition rapide. On pourra consulter aussi, toujours pour la Tunisie, la mieux servie en monographies :
 - François DORNIER, La politesse bédouine dans les campagnes du Nord de la Tunisie, dans IBLA 16 (1953), 64-67, pour le vocabulaire (région de Thibar) et le chant au circonciseur.
 - Dr A. LOIR, La circoncision chez les indigènes musulmans de Tunis, dans la Revue Tunisienne, 1899, 279-284, et du même, La circoncision chez les indigènes israélites et musulmans de Tunis, dans R. T., 1900, 54-61. Articles un peu anciens et rapides.
 - Jules ABRIBAT, Atha Allah, fils de Caïd (folklore tunisien), Tunis, Alocchio 1933, 20-23.

Pour l'Algérie :

H. J. ARRIPE, Essai sur le folklore de la commune mixte de l'Aurès, Alger, Jourdan 1912, Extrait de la Revue Africaine n° 293 (1911), 8-10.
 GRAF, Une circoncision au douar Sakrania (départ. de Constantine), dans La Revue Tunisienne 1939, 241-247, avec bibliographie pour l'Algérie.
 Voir aussi les notes du Bulletin d'Etudes Arabes (Alger) 3 (1943), 54; 8 (1948), 206-207; 9 (1949), 196-197; IO (1950), 156-157...

Pour le Maroc :

E. DOUTTE, Marrâkech, Paris, 1905, 351-354.
 G. HARDY et L. BRUNOT, L'enfant marocain, Paris, Larose 1925, 60-62. Deux études d'ethnologues réputés, mais un peu courts sur le sujet.

Autres pays :

RR. PP. JAUSSEN et SAVIGNAC, Mission archéologique en Arabie, supp. au vol. II : Coutumes des Fugarâ, Paris, Geuthner 1914 (paru en 1920), 71-73, pour des nomades d'Arabie.
 Emmanuel MARX, Circumcision Feasts among the Negev Bedouins, dans Intern. Journal of Middle East Studies 4 (1973), 411-427, pour des nomades et paysans du Négueb.
 L. MARTY, Etudes sur l'Islam au Sénégal, Paris, Leroux 1917, II, 184-190.
 L. MARTY, Etudes sur l'Islam en Côte d'Ivoire, ibid., 303-308.

11. Voir les détails dans Naziha MAHJOUB, La circoncision... dans les années 30, 127-130.
12. "Circoncis, ô circonciseur ! Puisse Dieu assurer ta main !
Ne fais pas de mal à mon enfant, sinon je me fâcherai contre toi !"
Voir le texte complet et la traduction dans G. CLAUS, Une cérémonie de circoncision... , 82-84.
D'autres versions légèrement différentes et abrégées dans F. DORNIER, etc...
13. Voir la liste des frais dans G. CLAUS, Une cérémonie..., 86-87. Le total faisait, en 1972, 173, 596 dinars tunisiens, soit aujourd'hui près de 4. 000 francs français.
14. E. MARX, Circumcision Feasts... note que, pour les Bédouins du Négueb, il n'y a absolument aucune trace de rite religieux.
15. BOUHDIBA, La sexualité... , 222.
16. Pour les cérémonies de la circoncision juive, voir Dr. A. LOIR, La circoncision... , R. T. , 1900, 59-61.
Pour une étude plus anthropologique, voir Erich ISAAC, Circumcision as a Covenant Rite, dans Anthropos 59 (1964), 444-456.
17. Voir surtout A. BOUHDIBA, La sexualité... , 218-228, et, secondairement, Naziha MAHJOUB, La circoncision... des années 30, 131-133.
18. Voir, sur ces théories, A. BOUHDIBA, ibid. ; Naziha MARJOUB, ibid. ; E. ISAAC, Circumcision...
(cité note 13), 444-445.

